

Message concernant la révision des statuts de l'Association des communes du district du Lac

Ces dernières années, la répartition des tâches entre le canton et les communes a nettement évolué, le canton transférant de plus en plus de tâches aux régions. Cette évolution pose de nouvelles exigences en matière de collaboration intercommunale.

L'Association des communes du district du Lac adapte en permanence ses structures et processus aux conditions-cadres modifiées, renforçant ainsi la collaboration régionale au bénéfice de toutes les communes membres.

Cela a rendu nécessaire une révision complète des statuts, comportant plusieurs modifications essentielles.

Ainsi, l'objectif de l'Association a été élargi afin de pouvoir assumer les nouvelles tâches transférées par le canton.

Par ailleurs, des adaptations structurelles ont également été effectuées. Les nouveaux statuts prévoient qu'à l'avenir, toutes les communes membres seront représentées au comité de l'Association. Cela favorise une collaboration renforcée et un flux d'information optimal.

Lors de l'assemblée extraordinaire des délégués du 29 janvier 2026, les délégués ont adopté les statuts révisés à la majorité des voix. Pour que les nouveaux statuts puissent entrer en vigueur, ils doivent encore être approuvés par toutes les assemblées communales, respectivement les conseils généraux.

L'Association est convaincue que les statuts révisés mettent à disposition les instruments nécessaires pour relever les défis actuels et futurs, permettant ainsi un soutien efficace des communes et un renforcement durable du district.

Guy Petter
Président

Silvia Hyka
Responsable administrative